



Place de marché « Haute Maurienne Vanoise »

PREAMBULE

La Place de marché Haute Maurienne Vanoise a été créée en 2012 par l'ex-Office de Tourisme de Haute Maurienne Vanoise afin de clarifier ses services et assoir son nouveau positionnement de véritable « facilitateur d'affaires » pour le compte des prestataires touristiques du territoire. La Place de marché a alors été développée sur les stations de Val Cenis, Bessans et Bonneval-sur-Arc.

Aujourd'hui, Haute Maurienne Vanoise Tourisme a été mise en place pour coordonner l'action touristique sur l'ensemble du territoire, de Saint-André à Bonneval-sur-Arc, pour le compte de la Communauté de communes. Parmi les missions affectées à cette nouvelle organisation, figure la commercialisation de prestations et produits touristiques. De fait, la Place de marché pourra agréger les offres touristiques de l'ensemble du territoire.

Qu'est-ce que la Place de marché Haute Maurienne Vanoise ?

Relayée par le site Internet de Haute Maurienne Vanoise Tourisme, cette plate-forme de **distribution de produits sur le net** en provenance de multiples « web plannings » est composée de moteurs de recherche multicritères et de connecteurs sur divers systèmes du marché, avec un dispositif de « **mise en panier** » **des produits**. L'objectif est la mise en relation commerciale de l'offre et de la demande en rendant l'offre globale d'un territoire accessible à l'internaute quelle que soit sa porte d'entrée.

Ainsi, en quelques clics, les internautes pourront :

- Accéder en temps réel aux disponibilités des hébergements et prestations touristiques (y compris en dernière minute).
- Réserver en ligne et sans intermédiaire leur séjour (hébergement, visites, loisirs...) en Haute Maurienne Vanoise.

Les internautes peuvent consulter les offres disponibles aux dates choisies et réservent en ligne directement sur le planning de disponibilités du professionnel/prestataire et payent directement auprès de celui-ci.

Comment est créée la Place de marché ?

Les outils développés par la société Alliance Réseaux sous la dénomination « Open System » (socle des progiciels) permettent de créer **une place de marché**, c'est-à-dire un espace virtuel de commercialisation sur lequel tous les produits sont accessibles quel que soit le vendeur et sa technologie de commercialisation (Réservit, Itea, Arkiane, Ctoutvert, Valraiso...). Les outils « financiers » développés par Alliance Réseaux (One Shot Pay, SSL Alliance) ou par les banques propres aux prestataires (PayBox, Atos,...) permettent l'achat en ligne des offres réservées.





**Haute
Maurienne
Vanoise**

CONVENTION D'ADHESION « PLACE DE MARCHÉ »

ENTRE :

La Société Publique Locale Haute Maurienne Vanoise Tourisme

Représentée par : **MM Laurent POUPARD, Président Directeur Général, et Pascal COUDURIER, Directeur**

Ayant son domicile au,

6 rue Napoléon – Lanslebourg Mont-Cenis - 73480 VAL-CENIS

Ci-après dénommée « **OT HMV** »

D'UNE PART,

ET :

Monsieur et ou Madame _____

Ci-après dénommé « **le Prestataire** » et dont les coordonnées figurent en page 7 du document

D'AUTRE PART,

Il a été convenu ce qui suit :

DEFINITION DES TERMES

Afin de clarifier la compréhension de la présente convention, voici la définition des termes employés :

adhésion : l'utilisation des outils Open System mis à disposition par l'OT HMV, l'utilisation de passerelles (Arkiane, JB Concept, ValRaiso, Reserv'it,...) connectées par l'OT HMV font l'objet d'une adhésion.

Apidae : c'est une base de données d'informations touristiques qui permet la saisie et la diffusion de l'information touristique.

commission « apporteur d'affaires » : cette commission, définie par un pourcentage du montant de la prestation au moment de la vente, intervient **lorsque l'OT HMV est intermédiaire dans la vente** (site Internet, centre d'appels ou sites partenaires). Les pourcentages de commission sont définis dans l'article 6 de la présente convention.

réservation : il s'agit de toute action effectuée par le client afin de **retenir une location** ou une prestation **avec paiement en ligne** (réservation ferme) **ou sans paiement en ligne** (réservation en option ou pré-réservation)

Haute Maurienne Vanoise Tourisme

6, rue Napoléon - Lanslebourg-Mont-Cenis - 73480 Val-Cenis

SERVICE COMMERCIAL

Tél. : + 33 (0)4 79 05 99 10 - reservation@hautemaurienne.com

www.haute-maurienne-vanoise.com



N° SIRET : 829 900 042 00013 • Code APE : 7990Z
ATOUT FRANCE : IM073170012



ARTICLE 1 : objet de la présente convention

La présente convention a pour objet de fixer les conditions de partenariat entre les soussignés dans le cadre du fonctionnement de l'outil de réservation et de vente en ligne « Place de marché Haute Maurienne Vanoise ».

ARTICLE 2 : règles de fonctionnement de la Place de marché

- La Place de marché est un espace de vente en temps réel qui nécessite, pour le prestataire, une rigueur absolue dans la mise à jour de ses plannings.
- La Place de marché permet la vente sur Internet (Site Internet HMV, site Internet et/ou page Facebook du prestataire) mais aussi via le Centre d'appels HMV (agents du service commercial de l'OT HMV) et sur d'autres réseaux de distribution (via le Channel Manager Xotelia).
- La Place de marché est un réseau de distribution parmi d'autres existants sur le marché de la location touristique. Une excellente réactivité doit être de mise dans la tenue des plannings. Le Channel Manager Xotelia, proposé dans les Open Pro, permet une synchronisation en temps réel d'un grand nombre de plannings distribués par le prestataire.
- La Place de marché permet, pour le prestataire, l'acquisition de séjours mais surtout de clients qui justifie l'acquittement d'une commission « apporteurs d'affaires ».
- Un client arrivé par la Place de marché devient le client du prestataire (et non celui de l'OT HMV, sauf dans les cas des packages) et il est de la responsabilité du prestataire d'animer son réseau de clients (e-mailing, ...)
- Un client arrivé par la Place de marché a la priorité en cas de surbooking (réservations multiples) partiel ou entier sur un séjour.
- La Place de marché a vocation à séduire et faciliter au maximum l'acte d'achat du client. Toute entrave à ce prérequis peut donc nuire à la Place de marché.

ARTICLE 3 : descriptif des offres

Le prestataire garde la maîtrise des informations figurant sur la Place de marché, en particulier celles concernant les tarifs, disponibilités ainsi que les descriptifs autres que ceux présents dans la base de données « Apidae » déjà renseignés dans ce cadre par la SPL HMVT (sous réserve que le prestataire ait fourni sa fiche d'information « Apidae » ainsi que des visuels de bonne qualité). Le prestataire assure l'entière responsabilité vis-à-vis du client des informations (descriptif, tarifs, disponibilités) communiquées sur la Place de marché.





ARTICLE 4 : engagements du prestataire

Le prestataire adhérent à la « Place de marché Haute Maurienne Vanoise » s'engage à :

1. **Mettre à jour en temps réel** les informations portant sur les descriptifs (le cas échéant), les tarifs et les disponibilités,
2. **Proposer** au client « internaute » **une solution de paiement en ligne** par carte bancaire (One Shot Pay, SSL Alliance, PayPal,...),
3. Ne communiquer sur la plateforme que des informations exactes et valides en particulier en termes de disponibilités et de tarifs,
4. Sauf mention contraire et explicite de la part du prestataire, **accepter la réservation sous la forme de package** proposé par la SPL HMVT,
5. **Communiquer** à la SPL HMVT **un exemplaire de ses conditions générales de ventes** au travers de son outil Open Pro,
6. **Respecter les règles de fonctionnement** indiquées dans l'article 2
7. **Adresser** à chaque client **un contrat de réservation** conforme à la législation en vigueur,
8. **Assurer un accueil de qualité et une prestation conforme** aux engagements pris,
9. Respecter la réglementation liée à la commercialisation des prestations touristiques,
10. Mettre au maximum en cohérence son offre avec la demande et à respecter la Liste d'engagements « Les propriétaires qui (r)assurent »
11. Pour les établissements proposant des offres packagées, joindre à la présente convention son numéro d'immatriculation « forfait touristique »

ARTICLE 5 : engagements de l'OT HMV

L'OT HMV s'engage à :

1. **Mettre en place l'outil de réservation « Place de marché »** dans toutes ses fonctionnalités,
2. **Assurer la formation** du prestataire et lui **fournir le code d'accès et le login** leur permettant d'accéder à son outil,
3. **Apporter une aide** aux professionnels pour faciliter la remontée de leur information sur la plateforme,
4. **Offrir la possibilité pour le client d'un règlement unique** dans le cas d'achats de multiples prestations,
5. **Etre à la disposition du prestataire** pour l'aider à faire fonctionner l'outil de réservation,
6. Rechercher et mettre en place tout moyen permettant **le développement et la promotion de la Place de marché** Haute Maurienne Vanoise,
7. Assurer avec impartialité les services proposés,
8. Ne diffuser en aucun cas les informations transmises par le prestataire à d'autres fins que celle liée à la commercialisation de son offre.

En aucun cas l'OT HMV ne pourra être tenu pour responsable en cas de litiges ou de non-respect des prestations proposées.





ARTICLE 6 : durée et adhésion annuelle

La mise à disposition des services proposés par la place de marché s'effectuera en contrepartie d'**une adhésion annuelle forfaitaire** dont le montant, joint en annexe, est arrêté par le Conseil d'Administration de la SPL HMVT. L'adhésion annuelle va du 1^{er} juin de l'année n au 31 mai de l'année n+1. Le paiement de l'adhésion se fait en début d'exercice. La présente convention est renouvelable par tacite reconduction.

ARTICLE 7 : commission sur vente

→ **Offres locatives (appartements meublés, résidences de tourisme) : 8% TTC**

→ **Autres offres d'hébergement (hôtels, chambres d'hôtes, centres de vacances, campings) : 6% TTC**

→ **Autres types de prestations (RM, ESF, magasins de sports, commerçants, restaurants, activités) : 5 % TTC**

→ **Tout type d'offre commercialisée en package : 10 % TTC** (non cumulable avec les commissions précédentes et hors contrat de commercialisation spécifique conclu entre l'OT HMV et le prestataire)

Ces commissions interviennent lorsque la réservation auprès du prestataire se fait via le site de Haute Maurienne Vanoise ou suite à une médiation commerciale des agents commerciaux/conseillers en séjours.

Seules les réservations dont l'annulation est effectuée par le client ne seront pas prises en compte dans le calcul de la commission sur vente sur présentation d'un justificatif écrit de la part dudit client.

→ **0%** si la réservation se fait directement auprès du prestataire (sur son site Internet)

Une facture de commission « apporteur d'affaires » est émise par l'OT HMV et envoyée au prestataire pour règlement 2 fois en hiver et 1 fois en été.

ARTICLE 8 : perte de sa qualité d'adhérent en cas de

- Non-respect de l'un des engagements indiqué dans la clause précisée à l'article 3,
- Publicité mensongère,
- Non-paiement des prestations facturées lors de la mise à disposition du logiciel, du montant de l'adhésion annuelle, ou de la commission « apporteur d'affaires »,
- Plaintes répétées de la part de la clientèle,

La perte de l'adhésion interviendra sur décision du Conseil d'Administration de l'OT HMV.





**Haute
Maurienne
Vanoise**

ARTICLE 9 : rupture

Les deux co-contractants peuvent mettre fin à la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette rupture sera à effet immédiat. Aucun remboursement partiel ou total ne sera possible en cas de rupture dans le courant de l'exercice. Le prestataire s'engage à honorer les contrats de réservations précédemment conclus.

Haute Maurienne Vanoise Tourisme

6, rue Napoléon - Lanslebourg-Mont-Cenis - 73480 Val-Cenis

SERVICE COMMERCIAL

Tél. : + 33 (0)4 79 05 99 10 - reservation@hautemaurienne.com

www.haute-maurienne-vanoise.com

N° SIRET : 829 900 042 00013 • Code APE : 7990Z
ATOUT FRANCE : IM073170012



**Haute
Maurienne
Vanoise**

La convention « Place de marché Haute Maurienne Vanoise » est signée :

entre :

La Société Publique Locale Haute Maurienne Vanoise Tourisme

Représentée par : **MM Laurent POUPARD, Président Directeur Général, et Pascal COUDURIER, Directeur**

Ayant son domicile au,

6 rue Napoléon – Lanslebourg Mont-Cenis - 73480 VAL-CENIS

d'une part,

et :

Monsieur Madame :

Représentant la structure prestataire (Raison sociale) :

Ayant son domicile à :

Téléphone fixe :

Téléphone mobile :

E-mail :

Nombre d'hébergements concernés :

Référence des hébergements :

d'autre part,

et vaut acceptation des règles régissant la Place de marché mentionnées dans les précédents articles.

Fait à VAL-CENIS en 2 exemplaires, le ___/___/20__

Pour l'OT HMV,

Pour le prestataire, M/Mme
(Cachet et Signature) *Faire précéder de la mention « Bon pour accord »*

Haute Maurienne Vanoise Tourisme

6, rue Napoléon - Lanslebourg-Mont-Cenis - 73480 Val-Cenis

SERVICE COMMERCIAL

Tél. : + 33 (0)4 79 05 99 10 - reservation@hautemaurienne.com

www.haute-maurienne-vanoise.com



N° SIRET : 829 900 042 00013 • Code APE : 7990Z
ATOUT FRANCE : IM073170012